
REGLEMENT DU PROGRAMME JACK LES BONS TUYAUX 06 DECEMBRE 2016

IMPORTANT : Les Conditions Générales de Jack Les Bons Tuyaux constituent le règlement de ce programme et précisent les dispositions qui régissent les relations entre Kohler France et les Membres du Programme. L'adhésion à Jack Les Bons Tuyaux implique l'acceptation préalable et sans réserve de ce règlement.

I. Objet

Le Programme est mis en œuvre par La société Kohler France, SAS au capital de 50.000.000 euros, dont le siège social est sis 3 rue de Brennus, immeuble le Cap, 93631 La Plaine St Denis Cedex, immatriculée au RCS de Bobigny sous le n° 330 339 144

Le Programme a pour objet de permettre aux membres participants du Programme (ci-après nommés les « Membres ») de :

- Partager des photos, vidéos ou contenus sur un fil social dédié
- Cumuler des Points Cadeaux Euros (ci-après nommés Euros) en échange d'achats de produits de la marque Jacob Delafon (voir Annexe 1 pour la liste des produits éligibles)
- Participer à des jeux (règlement de chacun des jeux disponibles sur l'interface de jeu)
- Cumuler des points de statut en fonction de l'activité du Membre pour bénéficier d'avantages (voir article **IV.2. Listing des Services, Pouvoirs et Récompenses au 15/01/2017**)

II. Conditions d'adhésion à Jack Les Bons Tuyaux

L'adhésion au Programme est ouverte à toute personne physique de plus de 18 ans ayant la qualité d'installateur sanitaire et exerçant son métier dans une société dûment enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés en France métropolitaine.

Un même client (mêmes nom, société, email) ne peut adhérer qu'une seule fois au Programme. KOHLER FRANCE a la possibilité de procéder à toutes vérifications utiles et d'invalider l'adhésion de toute personne ne remplissant pas les conditions requises d'adhésion au Programme.

L'adhésion au Programme est conclue pour une durée indéterminée.

Toute personne souhaitant adhérer au Programme doit s'inscrire directement sur le site jack-les-bons-tuyaux.com, pour adhérer **le futur Membre doit communiquer une adresse email, un téléphone portable, un nom et un prénom valides** au moment de sa demande d'adhésion. Lors de l'adhésion, le futur Membre **valide le présente règlement du Programme et confirme son adhésion en cochant la case d'opt-in prévue à cet effet.**

III. Fonctionnement du Programme

III.1 Les niveaux

Jack Les Bons Tuyaux comporte 3 types de niveaux :

- Le niveau 1 qui est le statut d'entrée dans le Programme pour tout nouvel Adhérent. Ce niveau est valable pendant toute la durée du Programme.

- Les niveaux 2 et 3 sont ceux auxquels l'Adhérent accède s'il a rempli les conditions définies dans l'article III.2.3.

La détermination de niveau s'effectue une fois par an pour chaque Membre, à date anniversaire de l'adhésion.

III.2 Les Compteurs

III.2.1 Généralités

Les Membres disposent d'un Compteur de Points Statut et d'un compteur de Points Cadeaux Euros (nommés Euros)

Le Compteur de Points Statut détermine le niveau du Membre.

Le compteur Euros permet au Membre d'obtenir des récompenses sur la base d'une liste proposée par KOHLER FRANCE. Cette liste est susceptible d'évoluer au cours du temps et sa composition à un instant T n'a aucun caractère contractuel entre KOHLER France et le Membre.

Les Euros sont valables 2 ans fin de mois, (sauf dans le cas de certaines offres ponctuelles pour lesquelles la durée de validité des Points Monnaie sera indiquée dans l'offre) sous réserve que le Membre soit toujours membre du Programme.

Les Points Statut et les Euros sont attribués personnellement au Membre sur son compte et ne sont donc pas cessibles. De même, il n'est pas possible de les transférer ou de les cumuler avec d'autres Points obtenus sur un autre compte. Les Points Statut et Euros n'ont pas de valeur monétaire, marchande ou patrimoniale et ne peuvent jamais donner lieu à une conversion monétaire.

Le Membre peut consulter son solde de Points Statut et Euros notamment sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com.

III.2.2 Incrémentation des Compteurs

III.2.2.1 Conditions générales

KOHLER FRANCE a la possibilité de faire toutes vérifications utiles et de débiter les Euros indûment inscrits sur le compte de tout Adhérent, notamment en cas d'annulation de la transaction ayant conditionné l'octroi d'Euros. En outre, dans cette hypothèse, toute Récompense commandée, en tout ou partie, avec des Euros indûment crédités pourra faire l'objet d'une demande de remboursement.

Les barèmes Euros et Statut correspondants sont définis en annexes 1 et 2.

KOHLER FRANCE peut proposer aux Membres de profiter, ponctuellement, d'offres promotionnelles, dans les conditions définies dans les documents de communication y afférant.

III. 2.2.2. Conditions spécifiques Compteur Points Monnaie Euros

Dans le cadre du Programme, les Membres peuvent cumuler des Points Cadeaux Euros en échange de leurs achats parmi une liste de produits Jacob Delafon (nommés Produits JD Primés). La liste des Produits JD Primés peut varier au cours du temps, la liste publiée à un instant T n'engage en aucune façon la Société KOHLER France à son maintien dans le temps. Les Membres acceptent sans restriction le droit de KOHLER France à modifier la valeur de points des produits primés, voire à suspendre un produit primé de toute gratification à titre temporaire ou définitive. KOHLER France se réserve en outre le droit de suspendre ou annuler le dispositif Points Monnaie Euros, dans sa globalité. Le cas échéant les Points Cadeaux Euros déjà réputés acquis seraient conservés par les Membres.

Le cumul des Euros s'exerce en deux étapes. Le membre doit effectuer pour chaque achat de Produits JD Primés un déclaratif d'achats (nommé Déclaratif) effectué sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com. Il doit joindre une facture d'achat à son Déclaratif. Le Déclaratif est ensuite traité par KOHLER France qui s'assure de la validité de la facture d'achat. Si le Déclaratif est validé, les Euros sont alors réputés acquis et deviennent alors dépensables selon le niveau du Membre et la liste des Récompenses existantes.

Pour être valide, une facture doit comporter a minima le nom de la société du Membre, un ou plusieurs Produits JD Primés, ne pas avoir fait l'objet d'une précédente déclaration, l'année de la date de facture doit être identique à celle de l'année de déclaration. Le Membre accepte sans restriction que la détermination des conditions de validité d'une facture d'achat appartient à la société KOHLER France et qu'aucune contestation ne pourra être acceptée.

Toute Fraude constatée (fausse déclaration) entraînera la suppression immédiate du compte du Membre et le cas échéant la réclamation des sommes indûment reçues au titre des récompenses commandées.

Le barème des Produits JD Primés est consultable sur le sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com. Le barème existant au 24/01/2017 est consultable en Annexe 1.

III. 2.2.3. Conditions spécifiques Compteur Points Statut

Dans le cadre du Programme, les Membres peuvent cumuler des Points Statut en fonction des actions qu'ils effectuent. La liste des actions permettant de cumuler des Points Statut est consultable sur le sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com. Le barème existant au 24/01/2017 est consultable en Annexe 2.

III.2.3 Niveau

III.2.3.1 Généralités

Il existe 3 niveaux dans le Programme :

Niveau 1 – Accès sans condition

Niveau 2 – Accès à partir de 1500 Points Statut

Niveau 3 – Accès à partir de 4000 Points statut

Les conditions particulières d'accès et de changement de niveaux sont définies dans les articles III.2.3.2 Changement de niveau et III.2.3.2 Cas des montées en cours d'année.

III.2.3.2 Changement de niveau

La détermination de niveau s'effectue une fois par an, à date anniversaire de l'adhésion. Le cumul de points de statut atteint la veille de la date anniversaire de son inscription définit le niveau auquel accède le participant pour les 12 mois suivants. En cas de changement de niveau, les services, pouvoirs et récompenses deviennent automatiquement ceux correspondant au nouveau niveau.

Le compteur de Points Statut est automatiquement remis à zéro pour chaque membre à chaque date anniversaire de son entrée dans le Programme.

III.2.3.2 Cas des montées en cours d'année

La montée de niveau s'effectue en temps réel dès que le seuil de points nécessaire au niveau supérieur est atteint. Le niveau est acquis pour la durée courant jusqu'à la date anniversaire de son inscription au programme.

III.2.4 Récompenses

III.2.4.1 Conditions de services

La liste descriptive des récompenses, les conditions d'obtention spécifiques à chacune d'entre elles ainsi que le nombre de Points Monnaie nécessaires pour en bénéficier sont consultables sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com.

Les visuels ou mentions descriptives ne sont pas contractuels : le Membre accepte pleinement et sans réserve que lors d'indisponibilité temporaire ou définitive, certaines récompenses commandées soient remplacées par d'autres récompenses aux caractéristiques équivalentes.

Le Membre doit aussi s'acquitter, le cas échéant, des éventuels frais liés à l'attribution de la récompense tels que taxes et frais de transport.

KOHLER FRANCE ne peut être tenu responsable d'une éventuelle rupture de stock des récompenses. La liste des récompenses varie en fonction des disponibilités.

En cas de commande, les Euros débités en priorité sont ceux dont la date d'enregistrement dans le Compteur est la plus tardive. Seul le Membre est habilité à demander l'attribution d'une récompense.

Il est précisé que la commande d'un produit Jacob Delafon de la liste de récompenses, ne peut donner droit à un cumul de Points Statut.

Tous les produits accessibles en Euros ne sont remboursables ni en Points ni en euros.

Les récompenses nécessitant un envoi postal sont expédiés à l'adresse saisie au moment de la commande. KOHLER FRANCE n'est pas responsable des conditions d'acheminement et d'utilisation des récompenses.

III.2.4.2 Récompenses des Membres du niveau 1

Les membres de Niveau 1 peuvent convertir leurs Euros en récompenses uniquement dans la rubrique : Produits Jacob Delafon. Les autres rubriques ne leur sont pas accessibles.

III.2.4.3 Récompenses des Membres de niveaux 2 et 3

Les membres de Niveau 2 et 3 peuvent convertir leurs Euros en récompenses dans toutes les rubriques de la section cadeaux.

IV. Services, pouvoirs et récompenses proposés aux Membres du Programme

IV.1. Conditions générales

Outre les possibilités relatives aux Euros, le Programme permet également aux Membres d'accéder à des services ou de bénéficier d'avantages (ci-après, les Services, Pouvoirs et Récompenses) en fonction de leur Niveau. Ces Services, Pouvoirs et Récompenses sont fournis par KOHLER FRANCE, ou par des tiers dans les conditions définies sur www.jack-les-bons-tuyaux.com.

KOHLER FRANCE fait ses meilleurs efforts pour proposer un bouquet de Services, Pouvoirs et Récompenses varié et en renouveler le contenu en fonction de ses partenariats.

Les Services, Pouvoirs et Récompenses sont susceptibles d'évoluer en fonction des partenariats et offres ponctuelles et varient selon les niveaux. KOHLER FRANCE fait ses meilleurs efforts pour informer les Membres des évolutions relatives aux conditions d'utilisation des Services, Pouvoirs et Récompenses. Il appartient, cependant, également au Membre de consulter régulièrement les conditions générales de chaque Service, Pouvoir et Récompense afin de disposer de la version la plus récente. Celles-ci sont décrites sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com.

IV.2. Listing des Services, Pouvoirs et Récompenses au 15/01/2017

Le listing ci-dessous est donné à titre d'exemple et ne constitue en aucun cas un engagement de KOHLER France à assurer l'ensemble des services y figurant.

Catégorie	Libellé	Niv 1	Niv 2	Niv 3
Services	Accès au contenu technique de marque	x	x	x
	Visite Usine / Rencontre Designer*			x
	Outil mini site vitrine		x	x
	Promotions réservées		x	x
	Accès flux d'actualités		x	x
	Jeux	x	x	x
	Post SOS	x	x	x
	POST Annonce chantiers	x	x	x
	POST Annonce matériel	x	x	x
	Fil social publication	x	x	x
	Pouvoirs	Vote Réalisation du mois	x	x
Création d'un évènement			x	x
Upgrade Niveau				x
Récompenses	Euros convertibles en prime Jacob Delafon	x	x	x
	Euros convertibles en prime toutes catégories		x	x

* Limitée annuellement sur la période du 1er février 2017 au 31 janvier 2018 aux 10 premiers membres atteignant le niveau 3.

V. Responsabilité

VI.1 Responsabilité de KOHLER FRANCE

Les Services, Pouvoirs et Récompenses fournis aux Membres le sont dans le cadre des conditions d'utilisation élaborées par KOHLER FRANCE. De même, KOHLER FRANCE ne saurait être responsable en cas de perte, de destruction partielle ou totale ou de retard d'acheminement de Récompenses ou tous autres documents imputables aux services postaux.

D'une manière générale, KOHLER FRANCE assure, au titre d'une obligation de moyens, la gestion du Programme, ainsi que la fourniture des Services, Pouvoirs et Récompenses associés dans la limite fixée par les ressources techniques disponibles. Dans ce cadre, KOHLER FRANCE ne pourra être tenue responsable des carences dans leur fourniture si celles-ci sont imputables au Membre, du fait d'un tiers non placé sous leur contrôle, ou à tout cas de force majeure. KOHLER FRANCE ne saurait notamment être tenue pour responsable de l'encombrement des réseaux de communication.

Dans l'hypothèse d'une défaillance du système informatique concernant la gestion des Compteurs, l'indemnisation de l'Adhérent consistera exclusivement en l'attribution de Points Monnaie Euros et/ou de Points Statut. Dans l'hypothèse où une commande de prime aurait été indûment refusée, l'indemnisation du Membre consistera exclusivement en l'attribution de cette prime ou, à défaut de disponibilité, d'une prime d'une qualité et d'une valeur équivalentes.

En revanche, KOHLER FRANCE ne peut pas être tenue pour responsable des conséquences de l'utilisation par un mineur du Programme, laquelle doit se faire sous la surveillance du représentant légal de ce dernier.

VI.2 Responsabilité du Membre

Le Membre assume l'entière responsabilité juridique et pénale de ses publications sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com.

KOHLER France effectuera une modération des publications qui, dans certains cas, pourra amener à la suppression des dites publications, les Membres acceptant cette suppression sans aucune restriction.

Toute publication à caractère raciste, pédophile ou contraire à la loi en vigueur en France sera immédiatement supprimée et fera l'objet d'un signalement aux services de Police. Tout Membre effectuant ce type de publication sera immédiatement radié du Programme et perdra l'ensemble des Points Cadeaux Euros et Points Statut cumulés sans contestation possible.

Le Membre assume l'entière responsabilité de l'utilisation, par lui-même ou par un tiers agissant pour son compte, des Services, Pouvoirs et Récompenses proposés dans le cadre

du Programme. Il lui appartient d'informer tout tiers, qui serait amené à bénéficier des Récompenses souscrites, des modalités de fonctionnement du Programme.

Le Membre est tenu de maintenir une adresse email et un numéro de téléphone valides durant toute la durée de son adhésion afin de bénéficier de l'ensemble du Programme et de recevoir les communications relatives à la gestion du Programme (relevés de points, communications diverses, etc.).

Il est rappelé que les Services, Pouvoirs et Récompenses sont au bénéfice exclusif du Membre et ne peuvent être transférés à des tiers. Le Membre répond à l'égard des tiers - y compris les autorités fiscales - des conséquences de sa participation au Programme.

Tout manquement au règlement du Programme par un Membre, ou par tout tiers agissant pour le compte d'un Membre, toute utilisation abusive ou frauduleuse des récompenses, Services et Avantages, toute falsification des informations communiquées ainsi que tout comportement préjudiciable (fraude, tentative de fraude, propos injurieux ou diffamatoires, comportement agressif, etc.) du Membre aux intérêts de KOHLER FRANCE et/ou de son personnel pourra entraîner la résiliation, sans préavis ni indemnité, de l'adhésion du Membre au Programme et la suppression des Euros, Points Statut acquis. Cette résiliation s'opèrera sans préjudice de toute possibilité d'actions de KOHLER FRANCE.

VII. Durée de validité de l'adhésion et modifications

L'adhésion au Programme est souscrite pour une durée indéterminée.

Le Membre est toutefois en droit de cesser à tout moment de participer au Programme en notifiant sa décision via le formulaire prévu à cet effet sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com.

En cas de résiliation de l'adhésion, tous les Points Cadeaux Euros accumulés non transformés en récompense(s) non utilisés avant la date de résiliation seront perdus.

Les conditions de l'Adhésion, d'utilisation du Programme et des Services, Pouvoirs et Récompenses associés pourront, au regard notamment de l'évolution des offres, gammes et tarifs de KOHLER FRANCE, être amenées à évoluer, ce que le Membre comprend et accepte expressément.

D'une manière générale, KOHLER FRANCE a la possibilité de modifier les conditions du Programme (les caractéristiques des Services, Pouvoirs et Récompenses, les modalités de cumul des Points Statut/ Points Cadeaux Euros, etc...).

Les modifications apportées feront l'objet, dans un délai raisonnable avant leur application, d'une information des Membres notamment par voie d'affichage sur le site du Programme. Les Membres conservent la possibilité de résilier leur participation au Programme à tout moment sur simple notification via le formulaire prévu à cet effet sur le site www.jack-les-bons-tuyaux.com. Toute participation au Programme postérieurement à la date de prise d'effet des modifications acte leur acceptation par le Membre.

KOHLER FRANCE est en droit de mettre fin au Programme à tout moment sous réserve d'un préavis de 3 mois permettant aux Membres d'utiliser leur solde de Points Cadeaux Euros. Cette décision fera l'objet d'une information des Membres par tout moyen, notamment via une information sur le site du Programme.

L'absence d'enregistrement de Points Cadeaux Euros ou Points Statut sur les Compteurs du Membre pendant 12 mois consécutifs est susceptible d'entraîner la résiliation de l'adhésion au Programme.

VIII. Informations personnelles

VIII.1 Exactitude et confidentialité des informations personnelles

Le Membre s'engage, lors de son adhésion et durant toute la durée de sa participation au Programme, à communiquer des informations exactes.

Toute mise à jour de ces informations doit être effectuée dans les meilleurs délais directement via le site www.jack-les-bons-tuyaux.com.

VIII.2 Utilisation des données

Les informations obtenues des Membres (données d'identification, données relatives aux transactions ayant permis l'incrémentation des Compteurs, données relatives à la souscription de primes...) sont destinées à KOHLER France et à son fournisseur HIGHTEN.

KOHLER France et HIGHTEN, agissant en qualité de responsables du traitement, mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant les finalités suivantes :

- i. gestion commerciale des Membres ;
- ii. gestion du Programme et du compte du Membre (ex : comptabilisation des Points Monnaie et Statut, délivrance des primes, Services et Avantages, mise à jour du compte) et information du Membre, notamment via un relevé de Points Monnaie périodique ;
- iv. envoi d'offres promotionnelles, ainsi que des informations relatives aux ventes privées qui lui sont réservées ;
- v. respect des obligations légales ;

vi. lutte contre la fraude (ex : contrôles d'identité ou du respect des conditions du Programme) ;

vii. études statistiques visant notamment à améliorer les programmes de KOHLER France et d'HIGHTEN ;

viii. la réalisation d'enquêtes de satisfaction ;

ix. information des clients relatives aux achats effectués (infos produits, événements, etc.).

x. organisation de jeux concours destinés aux Membres ;

xi. prospection auprès des Membres ;

xii. gestion des réclamations.

Le Membre accepte de recevoir, par email et par courrier, les communications relatives à la gestion du Programme. En outre, le Membre peut, s'il le souhaite, demander à recevoir des communications par SMS ou par des alertes générées par les applications Smartphone et tablettes auxquelles il s'est éventuellement inscrit.

KOHLER FRANCE pourra de plus, en cas d'accord du Membre, lui adresser des informations commerciales via support papier ou par voie électronique relatives à des offres KOHLER FRANCE.

Dans ce cadre, les informations du Membre sont susceptibles d'être transmises :

i. aux sous-traitants et prestataires de KOHLER FRANCE dans le cadre des finalités précitées ;

ii. aux partenaires du Programme dans le cadre de la gestion des transactions et commandes ;

iii. aux partenaires de KOHLER FRANCE ;

iv. aux filiales de KOHLER FRANCE.

Les mentions suivies d'un astérisque sont obligatoires. L'adhésion ne peut pas être prise en compte si ces mentions obligatoires n'ont pas été renseignées. Les mentions facultatives permettent la gestion du compte membre et l'envoi d'informations relatives au Programme. A défaut pour l'Adhérent de les compléter il ne pourra recevoir lesdites informations et les services éventuellement proposés par ces canaux.

IX. Droits de l'Adhérent

Conformément aux dispositions des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Membre est informé qu'il dispose, sur les informations personnelles le concernant, d'un droit d'accès et de rectification. Le Membre dispose aussi de la faculté de s'opposer, pour motif légitime, à ce que ses données fassent l'objet d'un traitement ou, sans motif et sans frais, à ce qu'elles fassent l'objet d'une utilisation à des fins de prospection, notamment commerciale. Pour exercer ces droits, Le Membre peut écrire via le formulaire de contact disponible sur www.jack-les-bons-tuyaux.com. Cette demande devra être accompagnée de la copie d'un titre d'identité en cours de validité.

X. Contact

Toute question relative au Programme devra être adressée : Par internet – www.jack-les-bons-tuyaux.com rubrique « Aide ».

ANNEXES : Seuils et barèmes

Annexe 1 – Barème Produits JD Primés

Catégorie	Type produits	Collection	Montant Prime
DOUCHE	Paroi de douche	Contra	10€
DOUCHE	Paroi de douche	Serenity	10€
DOUCHE	Bâti-support de douche	Ecrin	70€
DOUCHE	Panneaux muraux	Panolux	8€
DOUCHE	Panneaux muraux	PanoFlight	5€
DOUCHE	Receveur Flight	Flight Neus	10€
DOUCHE	Receveur Flight	Flight Safe couleur	10€
DOUCHE	Receveur céramique	Replay	10€

DOUCHE	Receveur céramique	Odéon Up	10€
ROBINETTERIE	Tous mitigeurs	Strayt	5€
ROBINETTERIE	Tous mitigeurs	Aleo+	5€
ROBINETTERIE	Tous mitigeurs	Aleo	4€
ROBINETTERIE	Tous mitigeurs	Kumin	4€
ROBINETTERIE	Tous mitigeurs	July	3€
HYDRO	Colonne de douche	July TH	10€
HYDRO	Colonne de douche	Strayt	10€
HYDRO	Colonne de douche	Oblo	10€
HYDRO	Colonne de douche	Oblo Design	10€
BAIN	Baignoire acrylique	Néo	10€
BAIN	Baignoire acrylique	Odéon Up	10€
BAIN	Baignoire acrylique	Spacio	10€
BAIN	Baignoire acrylique	Evok	10€
BAIN	Baignoire Flight	Flight Elite	10€
MEUBLE	Meuble	Terrace	10€
MEUBLE	Meuble	Vox	10€
MEUBLE	Meuble	Odéon Up	10€
MEUBLE	Meuble	Parallel	10€
MEUBLE	Meuble	Struktura	10€
MEUBLE	Meuble	Ola	10€
CERAMIQUE	WC	Vox	5€
CERAMIQUE	WC	Rodin	5€
CERAMIQUE	WC	Odéon Up	4€

Annexe 2 – Barème de Points Statut

Catégorie	Action	Valeur action
Business	Déclaration achat un produit	100 points
	Journée OPO conso	50 points
	Complétion quiz vente	50 points
	Complétion module de vente	100 points
	Participation promotion	50 points
	Mise en place enseigne ou PLV JD	250 points
Expertise	Complétion quiz technique	50 points
	Complétion module de quiz	100 points
	Formation présentielle JD	500 points
	Présence matinée comptoir	50 points
Contribution	POST	5 points
	Publication annonce	50 points
	Réponse SOS installateurs	100 points
	Jugé utile commentaires SOS	100 points
	Proposition parrainage new member	200 points
	Inscription du filleul	200 points
	Organisation event	200 points
	Event jugé utile membres	100 points